



Ce formulaire est à retourner, complété, daté et signé, à la section d'arrondissement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris correspondant à votre domicile.

Je soussigné (e) :

Nom de naissance
Nom marital
Prénom(s)
Né(e) le

Déclare sur l'honneur avoir établi mon domicile et résider de façon principale et effective à l'adresse suivante :

N° et nom de rue
..... Code postal

Compléments d'adresse : bâtiment, entrée, escalier, N° de boîte aux lettres ou d'appartement... ..

Téléphone (fixe)

Téléphone (portable)

Adresse électronique@.....

Je souhaite bénéficier de la/des prestation(s) suivante(s) :

- Pédicurie à Domicile
- Coiffure à Domicile
- Port de repas à Domicile
- Téléalarme

✓ *Je suis averti(e) que la date de réception de cette demande par la section d'arrondissement du CASVP détermine la date d'ouverture des droits à l'aide sollicitée.*

✓ *Je suis averti(e) que j'ai deux mois pour fournir les justificatifs qui me seront demandés à compter de la date de réception de ma demande par la section d'arrondissement du CASVP.
À défaut, ma demande sera classée sans suite. Il m'appartiendra de déposer une nouvelle demande si je désire toujours obtenir la prestation.*

✓ *Je suis averti(e), que des équipements complémentaires (module nécessaire aux installations téléphoniques dégroupées ou systèmes d'interphonie radio déportée) peuvent être indispensables au bon fonctionnement de l'appareil de téléalarme, et qu'à ce titre une participation financière supplémentaire pourra être demandée.*

✓ *Je suis averti(e) que tout changement dans ma situation, relatif aux conditions d'octroi de l'aide sollicitée doit IMMÉDIATEMENT être signalé et je suis informé(e) que toute prestation indûment reçue peut faire l'objet de remboursement auprès du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.*

Toute déclaration frauduleuse, inexacte, incomplète de ma part dans la constitution de mon dossier est passible d'amende

Paris, le

**signature du demandeur
ou de son représentant légal**

Selon les dispositions légales en vigueur : Toute personne qui figure dans un fichier informatique a le droit d'obtenir communication des informations qui la concerne (sur demande écrite au directeur de la section concernée du CASVP).